

DATE DE CONVOCATION

30/09/2024

DATE D’AFFICHAGE

30/09/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE
26
PRÉSENTS
21
VOTANTS
25

L’an deux mille vingt-quatre, le **lundi 7 octobre**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

Etaient présents

M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, Mme Sophie MOBASHER, M. Jean-Louis BOISSÉE, Mme Sara ROUZIÈRE, M. Bruno LECCEUR, Mme Monique BOBLIN, M. Patrick DESVAGES, Mme Marie-France LEBON, Mme Catherine SIBBILLE, Mme Josette ALDROVANDI, M. Didier HERGAS, Mme Patricia FREIDOZ, M. Christophe BISSEY, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Edith LE ROUX, Mme Naïma ANNOUCHE, M. Frédéric LACOUR, M. Nicolas RICHTER, M. Bertrand VERSTRAETE.

Absents excusés

M. Jean-Pierre ISABEL donne pouvoir à M. Patrick DESVAGES
M. Abdellah FAWZI donne pouvoir à M. Damien de WINTER
Mme Magali LE BLAIS donne pouvoir à Mme Sara ROUZIÈRE
Mme Agathe PETRIGNANI donne pouvoir à M. Jean-Louis BOISSÉE

Absente non excusée

Mme Isabelle PIERRE

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis BOISSÉE

Délibération n° 24.10.07/14

Objet / Demande d’autorisation environnementale pour la création d’un projet de parc éolien à Bellengreville / Avis du Conseil municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du projet d’installation d’un parc éolien de trois éoliennes et deux postes de livraison à exploiter sur la commune de Bellengreville.

Il indique que ce projet est porté par la SAS centrale éolienne du Bois Drouet, et précise qu’une enquête publique est en cours, du 23 septembre au 24 octobre 2024 inclus.

La Préfecture du Calvados a soumis à la Ville un dossier de consultation en vue de l’approbation d’une demande d’autorisation environnementale pour ce projet, et ce du fait du périmètre de l’opération, qui se localise dans un rayon de 6 km de Giberville.

Ainsi, le Conseil municipal de toutes les communes situées dans le rayon d’affichage est appelé à donner son avis sur le projet pendant la durée de l’enquête publique et au plus tard 15 jours après la clôture de l’enquête.

La Ville de Giberville se trouvant dans le périmètre évoqué (voir arrêté prescrivant l’ouverture de l’enquête publique en date du 26 août 2024), le Conseil municipal est invité à délibérer sur le projet.

Monsieur le Maire fait ainsi la lecture de la note explicative synthétisant les enjeux du projet, et sollicite le Conseil municipal afin qu’il puisse exprimer son avis sur ce projet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

VU le code de l'environnement ;

VU l'ordonnance n° 2017-80 et décrets n° 2017-81 et n° 2017-82 du 26 janvier 2017 relatifs à l'autorisation environnementale ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU la demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien composé de trois éoliennes sur la commune de Bellengreville, déposée le 19 mai 2023 par la Société SAS Centrale Eolienne du Bois Drouet ;

VU l'avis émis par la MRAE Normandie sur le projet de parc éolien ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 30 juillet 2024 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement ;

CONSIDÉRANT les éléments du dossier ;

CONSIDÉRANT le positionnement de la commune de Giberville dans le rayon d'affichage du projet permettant au Conseil municipal de délibérer sur la demande d'autorisation du projet dès l'ouverture de l'enquête publique et au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête ;

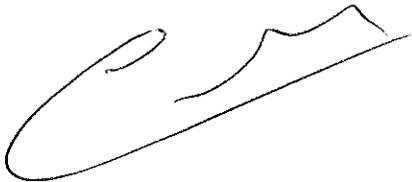
CONSIDÉRANT l'affichage de l'avis d'enquête publique relatif à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet 15 jours avant le début de l'enquête et maintenu pendant la durée de celle-ci ;

CONSIDÉRANT également l'avis de principe refusant toute installation de nouveau parc à proximité de la commune ;

DONNE un avis défavorable pour l'implantation du parc éolien de Bellengreville.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
Jean-Louis BOISSÉE



Le Maire,
Damien de WINTER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211403019-20241007-241007-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/2024